

# Religions for Peace

## **Session ministérielle spéciale sur la coopération et le dialogue interreligieux pour la paix et le développement**

**Manille, 16–19 mars 2010**

**Dr. William F. Vendley,  
secrétaire général :  
*Religions pour la Paix***

Madame la Présidente,  
Monsieur le Secrétaire aux Affaires étrangères,  
Monsieur le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies,  
Excellences, et vous tous, participants distingués,

Je suis heureux de remercier la République des Philippines d'avoir pris l'initiative d'organiser cette importante rencontre.

Pour aller de l'avant, les croyants doivent d'abord reconnaître qu'il est arrivé que leurs traditions religieuses soient instrumentalisées abusivement par des extrémistes. Ils doivent rejeter cet abus tous ensemble, indépendamment des différences entre leurs religions.

Il faut, en second lieu, que les communautés de croyants et les gouvernements travaillent ensemble à la solution de problèmes communs en les regardant en face.

Nous ne savons que trop comment la guerre ensanglante, comment elle tue, mutile, et brise la vie d'innocents. Nous ne connaissons que trop le poids accablant de la misère, comment elle assomme, humilie et met au pillage. Nous ne voyons que trop des enfants perdus ou retardés par des maladies évitables ou la privation d'éducation. Ces abus, et ceux commis contre notre environnement sont de vraies menaces contre la paix. Ce sont des problèmes communs. Ils nous appellent à collaborer.

Troisièmement, les communautés de croyants constatent, — chacune du point de vue de sa propre tradition religieuse — les effets déshumanisants et souvent brutaux résultant du fait de dénier à l'esprit humain son ouverture fondamentale et sa liberté à l'égard du mystère transcendant qui fonde notre existence.

Dans son discours aux Nations Unies du 18 avril 2008, le pape Benoît XVI a rappelé le bouleversement profond que subissait l'humanité à l'époque de la fondation de l'ONU. Il a fait observer que l'abandon du sens de la transcendance s'accompagne de violations grossières de la liberté et de la dignité humaine.

Des sentiments similaires abondent, sur le même sujet, dans beaucoup de traditions religieuses. Récemment, des musulmans ont écrit aux chrétiens sur « l'amour de Dieu et l'amour du prochain », soulignant que l'un et l'autre sont indissolublement liés. Nous trouvons un enseignement semblable dans

religion après religion. La tradition bouddhiste, par exemple, met en relief qu'en se dépassant librement dans une compassion où le moi s'efface devant le bien d'autrui, on trouve la clé de son salut.

C'est ainsi qu'en dépit de différences religieuses et théologiques réelles, la sensibilité morale des diverses communautés de croyants converge vers cette conviction partagée : notre famille humaine doit faire face à des menaces contre la paix nouvelles, urgentes et décisives ; une action combinant la justice et le pardon est à entreprendre d'urgence ; mais il nous est interdit d'adopter une attitude de simple opportunité, une position à court terme qui sape la dignité inviolable et la liberté de chaque individu ; c'est pourquoi la coopération entre les communautés religieuses et entre les Etats en faveur de la paix doit exprimer notre engagement commun d'honorer et de défendre la dignité inviolable de toute personne humaine.

Trois démarches sont nécessaires :

D'abord, les communautés de croyants devraient s'unir pour mettre en place le mécanisme simple et honnête pouvant promouvoir à tous les niveaux – local, national, régional et mondial – une coopération pluri-religieuse fondée sur des principes moraux.. C'est à quoi les responsables religieux que réunit Religions pour la Paix ont consacré leurs efforts depuis quarante ans. Le Conseil mondial est entouré de soixante-dix conseils nationaux et de cinq conseils régionaux. Tous sont orientés vers l'action. Beaucoup coopèrent déjà avec les pouvoirs publics, mais il faudrait davantage de partenariats de ce genre..

En second lieu, les Etats peuvent et doivent se mettre mieux en mesure de nouer des partenariats avec des organismes religieux et pluri-religieux. Combien de ministères des affaires étrangères ont-ils dans leur mandat la coopération religieuse ? Dans chaque Etat, les principales administrations –qu'elles s'occupent de questions intérieures ou extérieures – doivent devenir mieux à même de nouer des partenariats à fondement moral avec des organisations religieuses et pluri-religieuses. En un mot, les Etats doivent élaborer des stratégies et se doter de moyens pour agir en partenaires avec les communautés de croyants.

Troisièmement, il faut que notre sens commun de la moralité personnelle – « agis envers autrui comme tu voudrais qu'il agisse envers toi » – se traduise par un nouveau modèle d'action politique.

Nous avons à élaborer une notion de « sécurité partagée ». Aujourd'hui, ma sécurité dépend de la tienne. Oui, nous respectons la nécessité de la sécurité nationale. Oui, nous rendons grâce pour l'accroissement du sens de la sécurité humaine. Mais cela n'est pas assez. Aucun mur n'est assez haut, désormais, pour nous mettre à l'abri des besoins des autres. Leur sécurité doit devenir un de nos soucis. La nôtre n'est pas mieux assurée que celle des plus vulnérables.

Simplement en termes pratiques, nous savons que nous devons travailler ensemble. En termes religieux, nous l'avons toujours su, car chaque religion a mis en avant sa propre version du « traite autrui comme toi-même ». Faire face aux réalités pratiques de notre vulnérabilité et obéir au grand impératif moral religieux de se soucier des autres coïncident ainsi aujourd'hui.

Pour conclure, les communautés de croyants et les gouvernements ont des possibilités, des identités et des mandats différents et bien distincts, Leur coopération doit respecter ces différences, mais nous aider tous à construire la paix à laquelle nos cœurs aspirent.

Je vous remercie.